

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 59 (1997)

Heft: 7-8

Rubrik: ASETA ; Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONVOCATION

à la 72^e Assemblée des délégués

qui aura lieu le samedi, 20 septembre 1997, à 9.00 h à l'hôtel Kreuz
 Zeughausgasse 39, Berne

Ordre du jour

- | | |
|--|--|
| 1. Introduction et élection des scrutateurs | 7. Programme d'activités 1997/1998 |
| 2. Communications | 8. Révision des statuts de l'ASETA |
| 3. Procès-verbal de la 71 ^e Assemblée des délégués du 21.9.1996 | 9. Elections de remplacement au Comité central |
| 4. Rapport annuel 1996 | 10. Hommages |
| 5. Comptes 1996: rapport des réviseurs | 11. Lieu et date de la 73 ^e Assemblée des délégués 1998 |
| 6. Budget et cotisation annuelle pour 1998 | 12. Propositions * |
| | 13. Divers |

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA

Le président central: Max Binder, Conseiller national

Le directeur: Werner Bühler

* Selon l'article 8/8 des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises, par écrit, au président central ou au directeur au plus tard une semaine avant l'Assemblée des délégués, c'est-à-dire le 13.9.1997.

En vertu de l'article 7/1.4 des statuts, tout membre peut assister à l'Assemblée des délégués: il y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections, les membres du Comité central et de la Commission financière ont le droit de vote.

Remboursement de la taxe sur les carburants

Comme on s'en souvient, la révision de l'ordonnance sur le remboursement de la taxe sur les carburants avait exclu les agriculteurs exploitant des surfaces à l'étranger. Depuis que Berne est revenue sur sa décision, ils respirent! En effet, grâce à l'intervention de l'ASETA et d'autres organisations rurales, le département des finances accorde ce droit et met sur pied d'égalité les agriculteurs de l'intérieur et leurs confrères qui cultivent aussi des terres à l'étranger. Le département fédéral des finances a donc cherché, dans le cadre légal, une solution permettant d'éviter une différence de traitement fiscal entre ces deux statuts d'agriculteurs. Ainsi, dans le cadre de l'ordonnance, le DFF a décidé le remboursement pour les carburants utilisés sur des surfaces sises à l'étranger pour autant que l'activité économique de l'exploitation agricole (lieu d'exploitation) se trouve en Suisse et que le bénéficiaire prouve avoir utilisé du carburant imposé en Suisse.

Nouvelles des sections

FR


Pulvérisateurs grandes cultures

Contrôles 1997

En collaboration avec l'Association fribourgeoise pour l'équipement de l'agriculture – AFETA – le service phytosanitaire de l'Institut agricole de Grangeneuve organise les

contrôles périodiques des pulvérisateurs, tels que la PI l'exige. Ils seront prévus à:

Estavayer-le-Lac

9 et 10 septembre 1997

Drogne

11 septembre 1997

Rosé

18 et 19 septembre 1997

Pour ces trois localités:

Délai d'inscription le 25 août 1997

Les contrôles sont aussi prévus à:

Chièvre/Kerzers

27 et 28 août 1997

Délai d'inscription: 15.8.97

Uebersorf

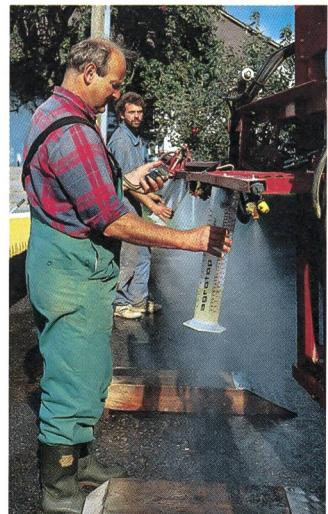
15 et 16 septembre 1997

Délai d'inscription: 4.9.97

S'inscrire auprès de l'Institut agricole de Grangeneuve, Service phytosanitaire – 1725 Posieux.

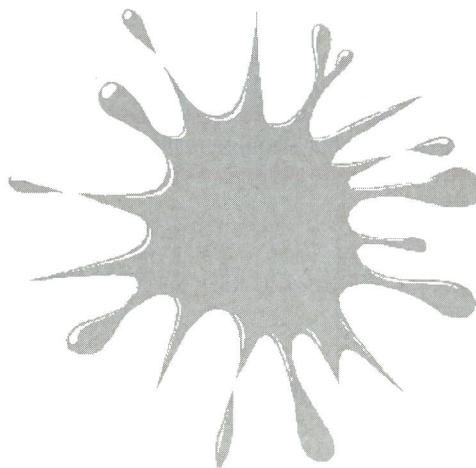
Pour tous renseignements, appeler le 026 305 58 49 (R. Berset) ou le 026 305 58 65 (J. Emmenegger)

Des dosages fiables grâce aux contrôles réguliers des pulvérisateurs



La griffe ASETA

- Combinaison pour enfants
- T-Shirt, gris chiné
- Casquette ASETA
- Combinaison
- Salopettes



Bestellung / Carte de commande

FAX: 056 441 67 31

Senden Sie mir gegen Rechnung folgende Artikel:
Veuillez m'envoyer avec facture, les articles désignés ci-après:

Kinder-Kombi, rot Combinaison enfants, rouge		Grösse Taille	2 92	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140	12 152	14 164
		Fr.		38.–		43.–		48.–		
	100 % Baumwolle 100 % Coton	Anzahl Quantité								

Kombi, rot Combinaison, rouge		Grösse Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
Fr. 78.–	75% Baumw./Coton 25% Polyester	Anzahl Quantité								

Latzhose, rot Salopettes, rouge		Grösse Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
Fr. 58.–	75% Baumw./Coton 25% Polyester	Anzahl Quantité								

T-Shirt gris chiné		Grösse Taille	S	M	L	XL
Fr. 18.–	100 % Baumwolle 100 % Coton	Anzahl Quantité				

Mützen, rot Casquette, rouge		Anzahl Quantité		à Fr. 4.–	mit Gummizug avec élastique
---------------------------------	--	--------------------	--	-----------	--------------------------------

Unsere Preis verstehen sich ohne Versandkosten. Zahlung 30 Tagen netto.
Les frais d'envoi sont facturés en sus. Paiement à 30 jours, net.

Adresse	Datum / Unterschrift Date / Signature
---------	--

Technique
Agricole

Editeur:
Association suisse pour
l'équipement technique de
l'agriculture (ASETA)
Werner Bühler, directeur

Rédaction:
Ueli Zweifel
Franca Stalé

**Adhésion, abonnement,
changement d'adresse:**
Case postale, 5223 Rümligen
Tél: 056 441 20 22
Fax: 056 441 67 31
E-Mail:
red@agrartechnik.ch

Régie des annonces:

publimag

Publimag SA
Rue Etraz 4
1002 Lausanne
Tél: 021 317 83 83
Fax: 021 317 83 99
Responsable: Andrea Piubel
ou
Publimag AG
Sägereistrasse 25
8152 Glattbrugg
Tél: 01 809 31 11
Fax: 01 810 60 02
Responsable: Darko Panić

Imprimerie et expédition:
Huber & Co. AG
Grafische Unternehmung
und Verlag
8501 Frauenfeld
Tél: 052 723 55 11
Fax: 052 722 10 07
E-Mail: verl.zss@huber.ch

Production:
Reto Bühler

Administration:
Claudia Josef

Reproduction autorisée
avec mention de la source
et envoi du justificatif à la
rédition

Parait 11 fois par an:
Prix de l'abonnement:
Suisse: Fr. 55.– par an
(2% TVA incluse)
Gratuit pour les membres
ASETA
Etranger: Fr. 75.– par an

Le numéro 9/97 paraîtra
le 16 septembre 1997
Dernier jour pour les
ordres d'insertion:
29 août 1997